



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4101**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terraillon - Abords du centre commercial rue Bramet - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4101**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terraillon - Abords du centre commercial rue Bramet - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire.

Un projet global de transformation urbaine, issu d'un marché de définition élaboré en 2003, a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le schéma de références élaboré par le groupement Archétudes/Saunier/Comptoir des projets a été retenu par l'ANRU puis validé lors du comité d'engagement du 1er mars 2007.

Les 5 sous-opérations identifiées pour mener à bien ce projet sont les suivantes :

- un programme d'investissements communaux : restructuration de l'école Pierre Cot et du pôle associatif,
- la résidentialisation de la résidence des Sapins par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- une action prioritaire sur le quartier Caravelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon,
- l'aménagement du secteur Terraillon sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon,
- la restructuration du centre commercial et la création d'un pôle d'équipements publics et de services sous maîtrise d'ouvrage d'EPARECA et de la Ville de Bron.

L'opération à lancer concerne le réaménagement des abords du centre commercial dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Pelosse/Bepur.

Les travaux des abords du centre commercial font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), qui comprend : l'installation de chantier, la signalisation de chantier, la dépose de supports, l'implantation, les terrassements, l'évacuation des déblais, le compactage des fonds de forme, la structure de voirie, le stationnement et les trottoirs, la réalisation de revêtements en enrobé, le dallage pierre, la fourniture et la pose de bordures, les éléments de raccords, les essais de plaque, les plans de récolement,

- lot n° 2 : espaces verts, qui comprend : l'installation de chantier, la signalisation de chantier, le barriérage, l'implantation, les fosses de plantations en terre, la fourniture et la mise en place de mélange terre, pierre, les arbres tiges, les massifs arbustifs, l'engazonnement, les réceptions, le dossier de récolelement,

- lot n° 3 : éclairage public, qui comprend : l'installation de chantier, la signalisation de chantier, le barriérage, l'implantation, la fourniture et la pose du matériel d'éclairage public, la fourniture au lot n° 1 (aménagement de voirie) des tiges de scellement et gabarits pour confection des massifs, les raccordements électriques, les essais, les réceptions, le dossier de récolelement.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à ces travaux comprenant les 3 lots suivants :

- lot n° 1 : VRD,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : éclairage public.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 18 février 2013, a classé premières pour chacun des 3 lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et du groupement d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			en € HT	en € TTC
1	VRD	Eiffage TP RAA, variante n° 1	1 066 777,10	1 275 865,41
2	espaces verts	Groupement Green Style/Parcs et sports	188 826,35	225 836,31
3	éclairage public	SOBECA	133 660,50	159 857,96

Les lots n° 2 et 3 relèvent de la délégation d'attribution au Président, conformément à l'article 1.11 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée par lequel le Conseil de communauté a délégué à monsieur le Président de la Communauté urbaine une partie de ses attributions.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : VRD, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents avec l'entreprise Eiffage TP RAA, variante n° 1, pour un montant de 1 066 777,10 € HT, soit 1 275 865,41 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O1977, le 29 novembre 2010 pour un montant total de 2 131 735 € en dépenses et 1 095 340 € en recettes.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant total de 1 275 865,41 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.